

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 23 mai 2011**  
~~~~~

**PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES CENTRES ANCIENS
RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE PRÉALABLE À LA MISE EN PLACE D'UN
PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 23 mai 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jean-François CADILHAC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Mme Hélène BARRAL, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, -M. Jean-Luc CROIZIER suppléant de M. Bernard DOUYSSSET, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Pascal DELIEUZE suppléant de M. Didier LAMONT, Mme Florence QUINONERO

Procurations : M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés : M. Jérôme CASSEVILLE, M. Gérard CABELLO

Absents : M. Christian LASSALVY, Mme Marie-Claude BEDES, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, Mme Catherine JOSIEN

Quorum : 23	Présents : 36	Votants : 37	Pour 37 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a adopté le 18 février 2008 son Programme Local de l'Habitat afin de définir sa politique en matière d'offres de logements,

Vu que ce document prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures afin d'améliorer entre autre le parc privé de logements sur le territoire,

Vu que la Communauté de communes a décidé par délibération en date du 21 décembre 2009, de réaliser une étude de dimensionnement préalable à la mise en place d'un programme de réhabilitation des centres anciens du territoire,

Considérant que de nombreux ménages de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault vivent dans des conditions d'inconfort voire d'insalubrité, et ceci non seulement dans les centres anciens les plus importants (Gignac, Aniane, Saint André de Sangonis) mais aussi dans bon nombre de villages,

Considérant qu'on estime à près de 900 le nombre de logements potentiellement indignes, soit 12% du parc privé ancien du territoire,

Considérant qu'il reste encore aujourd'hui environ 9,6% de logements vacants.

Considérant qu'il reste aujourd'hui le parc le plus difficile à réhabiliter (parc très vétuste ou nécessitant des restructurations lourdes) et le parc figé (logiques patrimoniales ou abandon).

Considérant que l'étude réalisée d'avril 2010 à février 2011, a permis à partir d'un diagnostic social, immobilier et urbain de délimiter des périmètres et des programmes d'intervention,

Considérant que la mise en place d'un PIG nécessite la réalisation d'une étude pré-opérationnelle qui permettra de caractériser le territoire dans ses problématiques liées au domaine de l'habitat, de définir précisément les objectifs quantitatifs et qualitatifs du PIG avec les moyens à mettre en œuvre et les engagements de chacun des partenaires, et de préparer la phase opérationnelle de suivi-animation,

Considérant que cette étude, dont le coût est évalué à 15 000 € HT, pourrait être financée à hauteur de 30% par le Conseil général de l'Hérault (soit 4 500 €) dans le cadre du Contrat de territoire 2011 et par la DDTM à hauteur de 50% (soit 7 500€).



**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser Monsieur le Président à engager l'étude pré-opérationnelle préalable à la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général sur le territoire intercommunal,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la DDTM, le Conseil général de l'Hérault et tout autre financeur (public ou privé) pour le financement de cette étude, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à la réalisation de cette étude et aux dossiers de demande de subvention.

Transmission au Représentant de l'État

N° 460 le

Publication le - 6 JUIN 2011

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

- 3 JUIN 2011

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

